



VILLECHENEVE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 23 Février 2006

PRESENTS : MM. CRIBIER. CHAZELLES. PIQUET.GONNARD. MM. VARILLON. DUMAS. LACAND. SARCEY. MME DUSSUYER. M. JACQUEMOT. Mme BERTHOLAT. M. NIEPCE.

ABSENTS : MME CHIRAT. MM. GRANJARD. GUERIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) Fixe les taux d'imposition comme suit pour l'exercice 2006 :

- Taxe d'habitation : 12.22 %
- Taxe sur le foncier bâti : 16.36 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 41.76 %

Votants : 12 Pour : 9 Contre : 2 Blanc : 1

2) Décide la réalisation de la salle de musique communautaire dans les combles de la nouvelle Mairie et accepte le fonds de concours attribué par l'EPCI

Votants : 12 Pour : 10 Contre : 1 Blanc : 1

3) Approuve les avenants concernant les plus et moins values de l'opération Nouvelle Mairie pour les différents lots concernés.

Votants : 12 Pour : 9 Contre : 2 Blanc : 1

4) Décide d'allouer les crédits scolaires suivants pour l'exercice 2006 :

- 35.06 € /élèvesX 85 élèves = 2 981 € €
- 480 € pour la direction
- 611 € pour l'achat d'équipement
- 1500 € pour l'achat de livres scolaires

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Blanc : 0

5) Retient la proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre + OPC établi par Monsieur Didier GAUTIER, architecte, concernant l'opération « Musée du Patrimoine » 2^{ème} tranche.

Votants : 12 Pour : 9 Contre : 1 Blanc : 2

- 6) Décide la vente d' un terrain communal viabilisé sis au lieu-dit « Les Placettes » cadastré sous le numéro 395 de la section AI d' une superficie de 566 mètres carrés au prix de 40 € le mètre carré.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Blanc : 0

- 7) Décide l' acquisition du terrain cadastré sous le numéro 1 de la section AL situé au lieu-dit « Le Dubessy » d' une superficie de 1ha02a50ca au prix de 0.30 €uros le mètre carré.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Blanc : 0

- 8) Autorise Monsieur le Maire à modifier la délibération du Conseil Municipal du 29.04.2004 relative à la signature des marchés . Le seuil passe de 230 000 € à 210 000 €.

- 9) Rejette la proposition d' adhésion au service d' assistance technique à l' exploitation des stations d' épuration pour l' exercice 2006.

- 10) Décide de renouveler la convention ATESAT 2006 conclue avec la DDE . Le montant est fixé à 246.52 € HT pour l' année.

- 11) Demande l' arrêté d'attribution de subvention pour l' exercice 2006 auprès du Conseil Général du Rhône en ce qui concerne l' opération « Nouvelle Mairie »

- 12) Est informé par Monsieur le Maire de l' obtention d' une subvention de 9000 €uros attribuée par le Sénateur du Rhône pour l' achat de mobilier et matériel pour équiper la nouvelle Mairie.

- 13) Examine le plan établi par la DDE de l' arbresle relatif à l' aménagement d' une zone 30 à l' Entrée du village côté Route de Chambost-Longessaigne.

- 14) Décide d' attribuer sur l' exercice 2006, les subventions suivantes :

- Collège SAINT-ANDRE	23€/élèves
- MFR SAINT-LAURENT	23€/élèves
- MFR MONTRBISON	23€/élèves
- Centre Léon Bérard	77 €
- ADAPEI	30 €
- SPA	0.18 €/habitant
- Gpt des 4 cantons	0.30 € /habitant
- Echo du Mont d' Azol	73.44 € /élèves
- Association du Restaurant Scolaire	4 000.00 €

- 15) Examine la demande d' aide financière formulée par l' association YOGA VILLAGE à titre exceptionnel sur l' exercice 2006.

Votants : 12 Pour : 3 Contre : 9 Blanc: 0

- 15) Suite au directive ordonnée par Monsieur le Préfet du Rhône concernant la grippe aviaire, nomme un élu pour recenser sur la commune de Villechenève les détenteurs de volailles à l'échelle des grosses basses-cours soit à partir de 30 oiseaux.
- 16) Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au samedi 11 mars 2006.
- 17) Délibère au sujet de différentes questions diverses.

Fait en Mairie le 24 février 2006

Le Maire,

J. CRIBIER